



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES EN CAS DE SÉPARATION PARENTALE

01 Manque de communication entre les parents

- « On reçoit des consignes contradictoires. »
- « On n'est pas toujours informées des changements dans l'organisation. »

Cela crée de la confusion pour l'assistante maternelle et de l'instabilité pour l'enfant.

03 Au cœur des conflits

- « On devient le messenger malgré nous. »
- « Les parents veulent qu'on prenne parti. »

L'assistante maternelle peut se sentir prise en étau, sous pression affective ou verbale, ce qui complexifie sa posture professionnelle.

05 Problèmes logistiques et organisationnels

- « Il faut gérer deux plannings, deux sacs, deux routines. »
- « Certains objets ne doivent pas passer d'une maison à l'autre. »

Cela augmente la charge mentale de l'assistante maternelle et peut générer des tensions avec les parents.

02 Absence de cadre légal ou de repères clairs

- « On ne sait pas si l'autorité parentale est conjointe, ce qu'on a le droit de faire. »
- « Parfois, les parents ne veulent pas avoir d'accords écrits. »

Si un parent n'a plus de droit de garde ou d'autorité parentale, l'autre parent doit justifier cette perte de droits via le dispositif du jugement (et non le jugement en entier dont certains éléments relèvent de la vie privée).

04 Gestion des transitions pour l'enfant

- « L'enfant est plus fatigué, agité ou triste quand il revient d'un changement de maison. »
- « Il peut y avoir des régressions ou des comportements inhabituels. »

L'assistante maternelle doit être particulièrement attentive et ajuster son accueil sans toujours avoir toutes les clés.

06 Sentiment d'insécurité ou de solitude professionnelle

- « On n'est pas toujours formées pour faire face à ces situations. »
- « On a peur de mal faire, de blesser, ou d'être instrumentalisées. »

Le besoin de soutien, de formation et de réseau est souvent exprimé.

Ce qui aide les assistantes maternelles dans ces situations

- Un écrit clair signé par les deux parents (planning, consignes, autorisations)
- Une communication régulière et apaisée avec les deux parents
- Le soutien du RPE ou d'un référent en cas de conflit ou de doute
- Des formations ou temps d'échange entre assistantes maternelles sur ces thématiques



par la Caf de Loire-Atlantique

www.caf.fr/professionnels